

CONDITIONS GENERALES DE VENTE STUDIO ONE

1 – PREAMBULE : STUDIO ONE EST UNE ENTREPRISE UNIPERSONNELLE EN NOM PROPRE SOUS LES N° SIRET 41791581600025- APE 00025 SON SIEGE SOCIAL SIS - 2923 AVENUE SAINT ROCH 84201 CARPENTRAS. LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ONT POUR OBJET DE REGIR LES RELATIONS ENTRE STUDIO ONE ET SES CLIENTS. TOUTE COMMANDE OU RESERVATION SUR L'ENGAGEMENT SIGNE PAR LE CLIENT SUR LA PROPOSITION, LE DEVIS, OU LE BON DE COMMANDE IMPLIQUE L'ENTIERE ADHESION AUX PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

2 – PRESTATIONS : REALISATION FILMS (PUBLICITAIRES-INSTITUTIONNELS-INTERVIEWS-ANIMATIONS-EVENEMENTIELS) : VIDEO / PHOTO, CREATION DE SITE INTERNET, INFOGRAPHIE & PAO, CAMPAGNE E-MAILING, ILLUSTRATION SONORES, CASTING, ORGANISATION EVENEMENTIELLE, VOIX OFF, DIALOGUES, SCENARIOS, SCRIPT, SYNOPSIS, MOTION DESIGN, JOURNALISME, LOCATION MATERIEL AUDIO VIDEO / VENTE D'IMAGES, CESSION DE DROITS.

3 – OFFRE D'ETUDE : A LA SUITE DU PREMIER ENTRETIEN, STUDIO ONE PROPOSERA UNE OFFRE D'ETUDE DU PROJET EN PRECISANT LES POINTS SUIVANTS : LE LIEU, LA DATE, EVENTUELLEMENT L'HORAIRE ET LA DUREE DU PROJET. LES SCENES, LIEUX ET PERSONNES A FILMER INTERVIEWER. LES DIFFERENTES OPTIONS : SCRIPT, INCrustATIONS TEXTES, VOIX OFF, QUESTIONS DES INTERVIEWS, SYNOPSIS REPERAGES, CASTING, DROIT D'IMAGES DES PERSONNES MAJEURES ET MINEURES, DROIT DE DIFFUSION ET DUPLICATION DES ILLUSTRATIONS SONORES, LE MATERIEL UTILISE, (CAMERAS, APPAREILS PHOTOS OBJECTIFS, GRUES, RAILS, MICROS, STATIONS DE MONTAGE, DISQUES DURS DE SAUVEGARDES, DISQUES DE TRAVAIL, DISQUES ET CARTES SD D'ENREGISTREMENT DES SEQUENCES, ECLAIRAGE, PIEDS TETE: FLUIDES, DRONES, AUTORISATIONS DE VOLS LORS DE PRISES DE VUES AERIENNES, ASSURANCES RC, PLAN DE VOLS MAP), LE PRIX, LE DELAI PREVISIONNEL DE REALISATION, ET TOUS LES ELEMENTS EVOQUE: ENTRE LE CLIENT ET STUDIO ONE D'UNE MANIERE GENERALE. CETTE OFFRE D'ETUDE SERA SIGNEE PAR LE CLIENT PAR LE BIAIS D'UN DEVIS ACCEPTANT SANS RESERVE L'ENSEMBLE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

4 – DEVIS : LE DEVIS DEVIENT DEFINITIF DES QUE CELUI-CI EST DUMENT DATE ET SIGNE PAR LES DEUX PARTIES. TOUTE MODIFICATION DE DEVIS DEVRA ETRE ECRITE ET SIGNEE PAR LES 2 PARTIES. LE CONTRAT COMMENCE APRES SIGNATURE PAR LES DEUX PARTIES, VERSEMENT, REGLEMENT ET ENCAISSEMENT DU PREMIER ACOMPTE PREDEFINI SUR LE DEVIS DE LA PROPOSITION. LE MODE DE REGLEMENT SERA ETABLI AU CAS PAR CAS, SPECIFIE SUR LA PROPOSITION.

5 – ENGAGEMENT : STUDIO ONE S'ENGAGE A EXECUTER SELON LES TERMES DE LA PROPOSITION ACCEPTEE PAR LES DEUX PARTIES, LA PRESTATION, SOUS RESERVE D'IMPOSSIBILITE D'ORDRE TECHNIQUE PHYSIQUE, ADMINISTRATIVE (METEO, SANTE, ACCIDENT, ZONES PROTEGEES PAR ARRETE MUNICIPAL, REGIONAL, PREFECTORAL, NATIONAL, INTERDITES D'ACCES OU DE SURVOL POUR DES PRISES DE VUES AERIENNES) OU DANS LE CAS OU L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS NECESSAIRES AU BON DEROULEMENT DE LA PRESTATION DE STUDIO ONE SERAIT INSUFFISANT OU SI STUDIO ONE NE DISPOSE PAS ENCORE DE CERTAINS DOCUMENTS (SCRIPT, QUESTIONS INTERVIEWS, TEXTE VOIX OFF, VALIDATION DE L'ILLUSTRATION SONORE, LIEUX SOUHAITES ET DEFINIS DES ZONES GEOGRAPHIQUES DE TOURNAGE POUR PRISE DE VUE AERIEENNE OU AU SOL, CHARTE GRAPHIQUE, CESSIONS DES DROITS D'IMAGES DES PERSONNES).

6 – ANNULLATION DE LA COMMANDE : L'ACOMPTE VERSE LORS DE LA SIGNATURE DU CONTRAT SERA ENCAISSE MEME SI UNE ANNULLATION INOPINEE A LIEU AVANT LE DEBUT DE LA PRODUCTION POUR UN REJUDICE ET COMPENSATION POUR L'INVESTISSEMENT EFFECTUE PAR STUDIO ONE (DEPLACEMENTS PHYSIQUES, RESERVATIONS DES DATES DE TOURNAGE, REPERAGES, CASTINGS, RESERVATION LOCATION DE MATERIEL, REPETITIONS, ECRITURE DE SCRIPTS, ECRITURE DE VOIX OFF, QUESTIONS INTERVIEWS, CHOIX DES MUSIQUES, ETC.) TOUTE MODIFICATION DE CONTRAT DEJA SIGNE PAR LE CLIENT SERA L'OBJET D'UNE PROPOSITION COMPLEMENTAIRE A SIGNER PAR LES DEUX PARTIES.

7 – ENSEMBLE DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS, NECESSAIRES AU BON DEROULEMENT DES PRESTATIONS DE STUDIO ONE, DEVANT ETRE FOURNIS SELON LE CONTRAT MAIS RESTANT NON DELIVRES PAR LE CLIENT AU-DELA D'UN DELAIS DE TROIS MOIS APRES LA SIGNATURE DU PREMIER CONTRAT, ENTRAINERA UNE NOUVELLE PROPOSITION COMMERCIALE. LA TOTALITE DES SOMMES VERSEES ET ENCAISSEES DE LA PROPOSITION INITIALE RESTERA NON-REMBOURSABLE.

8 – DROIT A L'IMAGE : LE CLIENT S'ENGAGE A INFORMER SES EMPLOYES, COLLABORATEURS SUR LE FAIT QU'ILS SERONT FILMES SANS QU'ILS NE DEMANDENT DE DROIT A L'IMAGE. SI TOUTEFOIS, CERTAINES PERSONNES NE SOUHAITAIENT ABSOLUMENT PAS ETRE FILMEES, LE CLIENT S'ENGAGE A EN INFORMER AU PLUS VITE STUDIO ONE. DANS LE CAS DE PERSONNES MINEURES, STUDIO ONE S'ENGAGE A FAIRE SIGNER UN CONTRAT DROIT A L'IMAGE PAR LES TUTEURS DES MINEURS PRESENTS, OU LEUR DEMANDER PAR CAPTATION AUDIOVISUELLE LEUR ACCORD VERBAL DES DROITS D'EXPLOITATION ET DE DIFFUSION QUI SERONT CONSERVES SUR SUPPORT NUMERIQUE. DANS LE CADRE D'UNE CAPTATION PUBLIQUE DE PLUS DE DOUZE PERSONNES, AUCUN DROIT A L'IMAGE NE POURRA FAIRE L'OBJET D'UNE AUTORISATION SPECIFIQUE DE CESSION DE DROIT A L'IMAGE, SAUF DANS LE CAS OU STUDIO ONE SERAIT INFORME PAR VOIE ORALE D'UN REFUS DE CAPTATION ET DE DIFFUSION PAR LA PERSONNE FILMEE ET PRESENTE S'OPPOSANT.

9 – DROIT DE DIFFUSION : DANS LE CAS D'UTILISATION D'ŒUVRES D'ILLUSTRATIONS SONORES NON LIBRE DE DROIT ISSUES D'UN CATALOGUE D'ARTISTES INTERNATIONAUX. STUDIO ONE S'ENGAGE PAR SA PROPOSITION A FAIRE PREUVE DE CONSEILS ET PROPOSERA PLUSIEURS TITRES CORRESPONDANT AU MIEUX AU GENRE MUSICAL SOUHAITE PAR LE CLIENT. LE CHOIX DE CETTE ILLUSTRATION SONORE SERA MIS EN COMMUN. LES DROITS SERONT VALABLES AUPRES DE TOUT TYPE DE PERSONNE MORALE (ENTREPRISE, ASSOCIATION, NON-LUCRATIF) POUR UNE DIFFUSION INCLUANT : CROWDFUNDING, MUSIQUE D'ATTENTE POUR TELEPHONE ET REPONDEUR, PUBLICITE EN LIGNE, YOUTUBE, FACEBOOK ET RESEAUX SOCIAUX, VIDEO CORPORATE, PRESENTATION DE PRODUIT, PODCAST. LES DROITS POUR UNE DIFFUSION CINEMA RADIO TELEVISION ET PUBLICATION (PAR DROIT DE REPRODUCTION MECANIQUE) FERONT L'OBJET D'UNE NEGOCIATION ET UNE PROPOSITION PARTICULIERE DE GRES A GRES. EN AUCUN CAS L'ILLUSTRATION SONORE NE POURRA ETRE UTILISEE POUR TOUT AUTRE MONTAGE OU AUTRE SUPPORT, RESTANT SPECIFIQUE LA UNE SEULE ET UNIQUE PRODUCTION CONTRACTUELLE INITIALE. AUCUNE MISE EN LIGNE VIA INTERNET INTRANET OU TOUT AUTRE SUPPORT DE DIFFUSION PUBLIQUE OU PRIVE NE POURRA ETRE EFFECTUEE SANS LE SOLDE TOTAL DE LA PRESTATION PAR LE CLIENT, DANS LE CAS CONTRAIRE STUDIO ONE S'ENGAGE A DENONCER AUPRES DES AYANTS DROITS LA MISE EN DEMEURE DE CETTE MEME DIFFUSION SI AUCUNE REGULATION DE PAIEMENT N'EST EFFECTUEE AVANT LA DIFFUSION. LES AUTORISATIONS PUBLIQUES DE DIFFUSION ET LA PUBLICATION DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DE LA PART DU CLIENT APRES DE LA SACEM, STUDIO ONE LUI EN LAISSANT SA CHARGE. IL EN VA DE MEME POUR TOUT AUTRE GESTION DE DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE, QU'IL S'AGISSE DES DROITS DE CESSIONS DES IMAGES DES PERSONNES MAJEURES OU MINEURES, DES DROITS DES DIALOGUES DE FICTION OU WEB SERIE, TEXTES DE FICIONS NARRATIVES PAR VOIX OFF, VOIX ELLE MEME, GRAPHISME, ANIMATION, MOTION DESIGN, BRUITAGES. DANS LE CAS D'UNE UTILISATION OU DIFFUSION SUR TOUT SUPPORT OU TOUT FORMAT DE TOUTE PRODUCTION REALISEE PAR STUDIO ONE SANS UN REGLEMENT TOTAL DE LA PROPOSITION PAR LE CLIENT STUDIO ONE ENGAGERA PAR CONSTAT D'HUISSIER LE DELIT DE NON RESPECT DES DROITS D'AUTEURS ET DE PROPRIETE INTELLECTUELLE SELON LES ARTICLES L335-2 ET L. 335-3 DU CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE.

10 – CONDITIONS DE PAIEMENT : LES PRIX ET CONDITIONS DE REGLEMENT DES PRESTATIONS SONT INDIQUEES SUR LE DEVIS DU CLIENT. LE PAIEMENT PEUT S'EFFECTUER PAR CHEQUE, ESPECES OU VIREMENT.

11 – PENALITES EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT (QU'IL SOIT REPARTI ENTRE UNE ET DOUZE ECHEANCES) : EN CAS DE RETARD DE REGLEMENT, ET APRES MISE EN DEMEURE DE PAIEMENT PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION, STUDIO ONE SUSPENDRA TOUTES LES AUTRES COMMANDES EN COURS ET SE RESERVE D'EXERCER LE DROIT DE RETENTION. IL SERA RETENU DES PENALITES DE RETARD EQUIVALENTES A 7% DU MONTANT T.T.C TOTAL DE LA FACTURE PAR MOIS DE RETARD AUXQUELLES S'AJOUTERONT LES FRAIS DE RECOURVEMENT JUDICIAIRES, D'EXPERTISES DU CODE PENAL ET D'AGUEUR. AUCUNE LIVRAISON DEFINITIVE NE SERA EFFECTUEE SANS LE REGLEMENT LE JOUR MEME DU SOLDE DU COMME INDIQUE SUR LE BON DE COMMANDE.

12 – DANS LE CAS OU LE CLIENT NE FOURNIRAIT PAS LA TOTALITE DES DOCUMENTS NECESSAIRES AU-DELA D'UNE DUREE DE TROIS MOIS APRES LA SIGNATURE DU CONTRAT, POUR LA REALISATION D'UN FILM COMPRENANT ENTRE AUTRES LA VALIDATION DES TEXTES VOIX OFF, LE SYNOPSIS DU FILM, LES SCRIPT, LES MOTS CLES/ INCRUSTATIONS TEXTE, VALIDATION DES RESERVATIONS DES JOURNEES DE PRISE DE VUES DE REPERAGES ET D'ECRITURE PLANIFIES, DU CHOIX DES ILLUSTRATIONS SONORES, DU CHOIX DES FIGURANTS, DES ACTEURS, DE LA VOIX OFF (MASCULINE FEMININE ENFANT), DES PROPOSITIONS D'ANIMATIONS, MOTION DESIGN, CHARTE GRAPHIQUE, LIEUX DE TOURNAGES), D'UNE CAMPAGNE E-MAILING, D'UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE RADIO, D'UN SITE INTERNET, D'UN CATALOGUE, D'UNE BROCHURE D'UN LOGO : (HABILLAGE SONORE, QUESTIONS OU REPONSES D'INTERVIEWS, ACCREDITATION BANCAIRE POUR SITE MARCHAND, CHARTE GRAPHIQUE, LIEUX ET DATES D'UN REPORTAGE VIDEO OU PHOTO), OU TOUT AUTRE TYPE DE DOCUMENT OU D'INFORMATION INDISPENSABLE A LA BONNE POURSUITE DE SON TRAVAIL, STUDIO ONE METTRA UN TERME A LA RELATION COMMERCIALE EN CONSERVANT, ENCAISSANT OU RECLAMANT LES SOMMES DUES RELATIVES A LA DEMANDE INITIALE CONTRACTEE PAR DEVIS, MEME DANS LE CAS OU LE TRAVAIL NE SERAIT PAS TERMINE DANS SA TOTALITE, NE RELEVANT PAS DE LA RESPONSABILITE DE STUDIO ONE. EN SUS DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 10 DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN VIGUEUR CI-PRESENTES.

13 – LIVRAISON : TOUTES MODIFICATIONS DE : PLAN SEQUENCE DU MONTAGE, CHARTE GRAPHIQUE, LOGO, TEXTE, DIALOGUE, VOIX OFF, SCRIPT, SONT PROPOSEES AU CLIENT SELON SES CHOIX PREDEFINIS LORS DE L'ELABORATION DU PROJET. ILS SONT VALIDES LORS DE DIVERS ENTRETIENS DE PREPARATION DU PROJET, ET JUSQU'A SON TERME DE PRODUCTION. LES MODIFICATIONS EVENTUELLES NE POURRONT ETRE SUPERIEURES A 10% DU TEMPS INDIQUE PAR CONTRAT SUR LA PROPOSITION SIGNEE ET DATEE PAR LE CLIENT CE POUR LA REALISATION DE LA PRESTATION (MONTAGE, COMPOSITION GRAPHIQUE, VOIX OFF, TEXTES, CHOIX DES ILLUSTRATIONS SONORES, LOGO, ENVOIS DE CAMPAGNES E-MAILING).

14 – DANS LE CAS D'UN DEPASSEMENT SUPERIEUR A 10% DU TEMPS ALLOUE AUX MODIFICATIONS DEMANDEES PAR LE CLIENT SELON LA PROPOSITION DEFINIE PAR CONTRAT, STUDIO ONE S'ENGAGE A INFORMER LE CLIENT EN LUI PROPOSANT UN DEVIS COMPLEMENTAIRE CHIFFRANT PRECISEMENT LE TRAVAIL SUPPLEMENTAIRE A ACCOMPLIR. EXEMPLE : LORS DE LA REALISATION D'UN FILM D'UNE DUREE D'UNE MINUTE L'ENSEMBLE DES MODIFICATIONS AUTORISEES NE PEUVENT EXCEDER PLUS DE 6 SECONDES. DANS LE CAS D'UNE PRODUCTION OU POST PRODUCTION D'ANIMATION EN MOTION DESIGN AUCUNE MODIFICATION NE POURRA ETRE ACCEPTEE APRES LA VALIDATION DE LA PREMIERE PRESENTATION PRECISEE SUR LE CONTRAT INITIAL.

15 – DANS LE CAS OU DES JOURNEES DE TOURNAGE COMPLEMENTAIRES SERAIENT SOUHAITEES PAR LE CLIENT, INDEPENDAMMENT DE LA BONNE VOLONTE DE STUDIO ONE S'AGISSANT D'IMPOSSIBILITE D'ORDRE TECHNIQUE, PHYSIQUE, ADMINISTRATIVE : METEO, SANTE, ACCIDENT, ZONES PROTEGEES PAR ARRETE MUNICIPAL, REGIONAL, PREFECTORAL, NATIONAL, INTERDITES D'ACCES OU DE SURVOL POUR DES PRISES DE VUES AERIENNES; UN DEVIS COMPLEMENTAIRE SERA ALORS PROPOSE PAR RAPPORT AU DEVIS INITIAL, ENGENDRANT DE CE FAIT UNE MODIFICATION DU TEMPS ALLOUE A LA POST PRODUCTION ETANT ELLI GUSSE DEVISEE PAR LE BIAIS D'UNE PROPOSITION COMPLEMENTAIRE.

16 – STUDIO ONE S'ENGAGE A LIVRER SA PRODUCTION DANS LE DELAI CONTRACTUEL SAUF CAS DE FORCE MAJEURE INDEPENDANT DE SA VOLONTE. (ARTICLE 11 ET ARTICLE 5)

17 – RESERVE DE PROPRIETE : STUDIO ONE GARDE LA PROPRIETE EXCLUSIVE DES DOCUMENTS (CHARTE GRAPHIQUE, PHOTOS, PRISE DE VUES, INTERVIEWS, FICHER E-MAILING, TEXTES, DIALOGUES, TEXTES VOIX OFF, ILLUSTRATION SONORE, HABILLAGE GRAPHIQUE, ANIMATIONS, MOTION DESIGN). UNE FOIS LE REGLEMENT EFFECTUE, LE CLIENT POURRA FAIRE UNE DEMANDE DE DROIT D'UTILISATION DES IMAGES AUPRES DE STUDIO ONE SOUS SON NOM UNIQUEMENT ET FERA L'OBJET D'UNE NEGOCIATION DE GRES A GRES PAR CONTRAT DE CESSION PARTICULIER SPECIFIANT LE CHAMP D'INTERVENTION ET DE DIFFUSION AUCUN DOCUMENT PRODUIT PAR STUDIO ONE, VIA LA PROPOSITION COMMERCIALE SIGNEE PAR SON CLIENT, NE POURRA FAIRE L'OBJET D'UNE AUTRE UTILISATION SOUS QUELQUE SUPPORT QUE CE SOIT, PAU QUEL QU'AUTRE INTERVENANT OU AUTRE PRESTATAIRE QUE CE SOIT, GARANTISSANT LES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE DE L'ENSEMBLE DE SON TRAVAIL A STUDIO ONE EN TOTALE EXCLUSIVE DE DROITS DE DIFFUSION ET PUBLICATION SUR TOUT SUPPORT ET TOUT FORMAT AINSI QUE NOTAMMENT DES DROITS A L'IMAGE DES PERSONNES. STUDIO ONE POURRA UTILISER LA TOTALITE DES IMAGES ET DOCUMENTS (VOIX OFF TEXTE, EXTRAIT DE FILMS RUSHS TEXTE, ANIMATION GRAPHIQUES ILLUSTRATIONS SONORES) EN VUE D'AUTRES FILMS PROJETS DIFFUSIONS AUTRES COMMANDES POUR D'AUTRES CLIENTS, OU DE COMMUNICATION, DIFFUSIONS OU PUBLICATIONS A SES FINS PROPRES SUR TOUT SUPPORT ET TOUT FORMAT NON LIMITE DANS LE TEMPS.

18 – CONSERVATION DES RUSHES : LES RUSHS, PHOTOS OU TOUT AUTRE DOCUMENT PRODUIT PAR STUDIO ONE SERONT CONSERVES 3 MOIS APRES LA LIVRAISON DE TRAVAIL EFFECTUE PAR STUDIO ONE. AU DELA DE CE DELAI IL NE SERA PLUS POSSIBLE D'EXERCER UN TRAVAIL DE POST PRODUCTION SANS CONVENIR D'UNE PROPOSITION COMMERCIALE SPECIFIQUE. TOUTEFOIS, UNE OPTION DE CONSERVATION DE RUSHES EST POSSIBLE. LES RUSHES RESTENT LA PROPRIETE EXCLUSIVE DE STUDIO ONE. TOUTE REPRODUCTION EST SOUMISE A UNE DEMANDE PREALABLE DIRECTEMENT AUPRES DE STUDIO ONE. FAUT L'AUTORISATION, TOUTE REPRODUCTION OU REPRESENTATION TOTALE OU PARTIELLE, TOUTE UTILISATION, TOUTE ADAPTATION, TOUTE MISE A DISPOSITION OU MODIFICATION DE CES ELEMENTS EST STRICTEMENT INTERDITE ET CONSTITUE UN DELIT DE CONTREFAÇON AU SENS DU CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE.

19 – DROIT DE REPRODUCTION : SELON LE CODE L 335 1 - 4 DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE, LE DROIT DE REPRODUCTION DES DVD EST INTERDIT. TRAITEMENT DES MEDIAS FOURNIS PAR LE CLIENT : EN CAS DE PERTE OU DE DETERIORATION DES SUPPORTS QUI SONT CONFIES PAR LE CLIENT, STUDIO ONE SE DEGAGE DE TOUTE RESPONSABILITE. POUR TOUT REMISE DE MEDIAS, LE CLIENT AURA PRIS LE SOIN DE REALISER UNE COPIE. DANS LE CAS OU LE CLIENT FOURNIRAIT DES DOCUMENTS ISSUS D'AUTRES PRESTATAIRES (RUSHS, PRISE DE VUE, DOCUMENTS GRAPHIQUES, INTERVIEWS, ANIMATION, LOGO, VOIX OFF TEXTES, MOTION DESIGN, TEMPLATE) LE CLIENT S'ENGAGE AUPRES DE SON PRESTATAIRE A SE GARANTIR DE LA CESSION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE PERMETTANT L'UTILISATION ET LA DIFFUSION PAR STUDIO ONE SUR TOUT SUPPORT ET TOUT FORMAT.

20 – LOCATION DE MATERIEL : QUE CELA SOIT UNE CAMERA, UN ECRAN LCD, UNE TABLETTE TACTILE, UN ORDINATEUR OU TOUT SUPPORT NUMERIQUE CAPABLE DE CONTENIR, D'ECHANGER OU DE DIFFUSER DES INFORMATIONS, LE CLIENT SERA TENU RESPONSABLE PAR SA PROPRE ASSURANCE DE TOUS LES DEGATS, DISFONCTIONNEMENT, USURE OCCASIONNEE LORS DE LA PERIODE DE LOCATION. LE CLIENT S'ENGAGE A REMBOURSER SOUS UN DELAIS DE 24 HEURES ET SOUS PRESENTATION DE FACTURE D'ACHAT LE MONTANT TOTAL DU MATERIEL LOUE SANS APPLIQUER AUCUN TAUX DE VETUSTE. TOUT RETARD DE PAIEMENT ENTRAINERA DES PENALITES DE RETARD QUI SERONT EQUIVALENTES A 7% DU MONTANT TTC DE LA FACTURE D'ACHAT.

21 – LITIGE : TOUT LITIGE SUSCEPTIBLE DE S'ELEVER ENTRE LES PARTIES, A PROPOS DE LA FORMATION, DE L'EXECUTION, OU DE L'INTERPRETATION DU PRESENT CONTRAT, SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CARPENTRAS. TOUTE COMMANDE DU CLIENT IMPLIQUE L'ADHESION ENTIERE ET SANS RESERVE A NOS PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE.